

PROJETS MACRON C'EST LA RÉGRESSION ! ARRÊTONS - LES !

Depuis plusieurs semaines, la CGT alerte les salariés et les retraités sur les dangers du « projet Macron » et sa « nouvelle loi travail ». Pourquoi le gouvernement refusait-il de communiquer toutes les informations aux organisations syndicales avant le 31 août ? Parce que les mesures qu'il prévoit sont dangereuses pour les salariés !

En effet, une nouvelle fois, comme avec la loi El Khomri, du précédent gouvernement, **il s'agit d'imposer la destruction du code du travail sur ordre du MEDEF !**

Les mesures envisagées ont pour fil rouge : toujours plus de flexibilité, plus de précarité, moins de rémunération, moins de droits, moins de protection notamment en matière de santé et de couverture sociale.

C'est la fin du code du travail, avec la remise en cause de la « hiérarchie des normes » privilégiant l'accord d'entreprise au détriment des conventions collectives, accords de branches et du code du travail !

C'est la remise en cause du CDI, avec la création d'un CDI « d'opération » pour les « missions et les projets » à partir d'un accord de branche où toutes les professions seraient touchées et particulièrement les cadres.

C'est l'instauration d'un CDD simplifié pouvant être renouvelé jusqu'à une durée de 5 ans.

C'est l'élargissement du travail de nuit pour les employés du commerce au détriment de leur santé et du niveau de leur rémunération.

Un accord d'entreprise pourrait agir sur le congé maternité normalement défini par la loi.

C'est le plafonnement des indemnités prudhomales avec limitation des dommages et intérêts versés aux salariés par l'employeur en cas de licenciement abusif !

S'y ajoute **la simplification des règles de licenciement** tous azimuts. Quand on sait que 92 % des contentieux aux prud'hommes concernent des licenciements abusifs, le gouvernement veut délivrer au patronat un permis de licencier sans contrainte.

Afin de mieux contourner les instances représentatives des salariés, le gouvernement a décidé de regrouper CE, CHSCT et DP en une seule instance. Il veut aussi mettre en place le référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur et mettre fin au rôle de négociation du délégué syndical. **Moins de moyens aux élus dans les entreprises et moins de droits syndicaux, c'est moins de droits pour tous les salariés.**

Au programme des régressions sociales, c'est aussi l'affaiblissement de la protection sociale avec la suppression de cotisations sociales et le transfert vers l'impôt (CSG + 1.7 % y compris pour les retraités !)

**Mobilisons-nous pour
empêcher les mauvais coups
et imposer une politique sociale
digne du XXI^{ème} siècle !**

Mardi 12 septembre
Tous en grève et à la manifestation
14h00 - Bastille - Place d'Italie



LES PROPOSITIONS DE LA CGT

- Code du travail simplifié renforçant les droits des salariés et de leur représentation, respect de la hiérarchie des normes.

- Hausse du SMIC à 1800 euros avec obligation de négociation par branche pour mise à niveau de l'ensemble des seuils d'accueil par qualification et diplôme. Hausse des pensions de retraite et des minima sociaux sur la base de cette proposition de SMIC.

- Mise en œuvre effective de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes avec mesures contraignantes (pénalités financières) pour les entreprises non respectueuses.

- Réduction du temps de travail à 32 heures de référence hebdomadaire avec négociation de mise en œuvre par branche.

- Retraite à 60 ans avec taux de remplacement à 75% minimum du SMIC.

- Développement et extension des droits à la protection sociale par un renforcement de la Sécurité sociale.

- Allocation d'autonomie pour les étudiants.

- Développement de la démocratie sociale avec développement des prérogatives de chacune des IRP, du dialogue social et de la négociation collective. Développement des droits participatifs des salariés à la démocratie sociale et aux stratégies d'entreprises.

- Loi d'amnistie pour l'ensemble des représentants des salariés.

Propositions économiques

- Plan de reconquête et de développement de l'industrie conjuguant développement technologique et emplois avec préservation de l'environnement.

- Plan de reconquête et de développement des services publics veillant à l'égalité territoriale notamment en matière d'éducation, de culture, de santé et de transports publics et fret.

- Conditionnalité des aides publiques avec des créations d'emplois stables et durables (généralisation des CDI).

La CGT réaffirme la nécessité d'une véritable négociation réunissant, autour d'un texte complet et assumé par le gouvernement, autour de la même table et au même moment, l'ensemble des organisations syndicales et patronale.

Plus que jamais, la mobilisation contre ce projet régressif est à l'ordre du jour. La CGT propose de faire du 12 septembre une grande journée de grève interprofessionnelle pour imposer un code du travail de progrès social.

**MANIFESTATION UNITAIRE
MARDI 12 SEPTEMBRE
14H - BASTILLE**

Je me syndique à la CGT!

Nom:Prénom:.....Age:.....

Adresse:

Ville:.....Code Postal:.....

Tél:.....E-mail:.....

Entreprise:.....

Ville et code postal de votre entreprise:.....

A renvoyer à : Union Régionale CGT Île-de-France 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex
Tél.: 01 55 82 88 00 - Fax : 01 48 51 68 97 - Email: urif@cgt.fr - www.urif.cgt.fr

